



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le Vingt-Neuf Janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. ROUSSILHE.
M. GANTHER. Mme COLLANGE. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme
MINARD de CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. HUSSON. M.
BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,**
- **Mme AUBIN, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,**
- **M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES,**
- **Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN.**

Absents :

- **Mme VAZ.**
- **M. MARTIN.**

Monsieur BOUTONNAT Jérôme a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir un ajout d'éclairage public – Rue de Lachat.

Pour réaliser ces travaux, un plan de financement a été réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, elle s'élève à **4 110 €** pour l'éclairage public.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Départemental d'Énergie peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe qu'il en résultera une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération : **Il restera 3 082 € à la charge de la commune pour cet éclairage public.**

DATE DE
CONVOCAION
25 JANVIER 2024

DATE D'AFFICHAGE
25 JANVIER 2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : **21**
PRESENTS : **15**
VOTANTS : **19**

**OBJET :SDE03 -
ÉCLAIRAGE
PUBLIC – RUE DE
LACHAT.**

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire,
- de demander la fourniture et de la pose de l'éclairage public,
- prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de **3 082. € étalé sur 5 ans soit 685 € / an pour l'éclairage public** lors de la prochaine cotisation annuelle au syndicat **en 2024**, imputées sur le compte 65548 « contributions aux organismes de regroupement ».

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le - 5 FEV. 2024

Le Maire,

Publié ou Notifié
le : 30 JAN. 2024

Accusé de réception de la télétransmission
le :



Descriptif des travaux

Plan de financement

Dossier n° : 20230973

Commune de : LAPALISSE

Ajout éclairage public "Rue de Lachat"

Descriptif	Montant	Financement SDE 03	Contribution communale
- Fourniture et pose de 1 candélabre, mât acier galvanisé cylindro-conique, hauteur de 7m, équipé d'une crosse avancée 1m et de la lanterne type RAGNI Deiko en 30W LED (le tout peint RAL 6005)	1 710	428	1 282
- Confection tranchée sur environ 15m, fourniture et déroulage sous fourreau d'un câble EP sur environ 45m	2 400	600	1 800
Total	4 110 €	1 028 €	3 082 €

Annule et remplace financement du 3 Octobre 2023

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

- Pas d'étalement : 3 082 € sur la cotisation de l'année prochaine
 Etalement sur 5 ans : 685 € sur la cotisation des 5 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant

A *Lapalisse*, le

Le Maire

1-5 FEV. 2024



Yzeure, le 14 Décembre 2023

Yves SIMON
Président du SDE 03

